

Rentabilité et productivité : ne jetez plus votre argent par les fenêtres !

Manque de formation des salariés = un coût très élevé pour les entreprises

Stop aux fausses économies ! Par crainte de faire des dépenses inutiles, beaucoup de dirigeants ne mettent pas en place une véritable politique de formation pour leurs salariés. Dans le meilleur des cas, ils attendent que ce soient leurs collaborateurs qui en fassent la demande et qui montent eux-mêmes leur dossier avant d'étudier sérieusement ce qu'ils perçoivent comme un problème.

Pourtant, en agissant ainsi, ils jettent l'argent de l'entreprise par les fenêtres :

- ils sont de toutes façons obligés de cotiser pour la formation de leurs collaborateurs
- leurs collaborateurs perdent en productivité et en efficacité donc l'entreprise est moins compétitive. Une aubaine pour ses concurrents !
- lorsque leurs salariés font une demande, ils traitent les dossiers au cas par cas, souvent dans l'urgence, et ne contrôlent donc pas la qualité des formations dispensées

Les salariés ne maîtrisent en moyenne que 15 à 20 % des logiciels mis à leur disposition car ils sont souvent contraints "d'apprendre sur le tas".



Les aides à la formation : une opportunité pour les entreprises

Toutes les entreprises cotisent pour la formation de leurs collaborateurs auprès d'organismes collecteurs (OPCA) comme AFDAS, AGEFOS, FAFIH, FAFIEC, FORCO...

Elles ont tout intérêt à tirer partie de cette obligation en travaillant en amont pour définir une politique de formation cohérente :

- soit pour proposer des formations ciblées dans le cadre du plan de formation de l'entreprise
- soit pour être une force de proposition et d'accompagnement du salarié lorsqu'il utilise une aide à la formation prévue par la loi comme le le Droit Individuel à la Formation qui sera remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à partir du 1er janvier 2015. Lorsque la formation doit être qualifiante, elles peuvent en effet orienter leurs salariés vers des organismes de formation reconnus pour s'assurer de la qualité de la prestation qui sera délivrée.

La formation en informatique : gagner du temps et être plus performant

La totalité des collaborateurs de l'entreprise est amenée à travailler sur un outil informatique : messagerie, logiciel de bureautique, intranet et internet....

Le problème est que leurs connaissances ne sont pas suffisantes pour une prise en main optimale de ces outils. Résultat : ils perdent du temps pour effectuer des tâches qui pourraient être automatisées ou pour trouver comment utiliser telle ou telle fonction, ils tâtonnent et commettent des erreurs..... Les coûts indirects liés au manque d'efficacité des salariés ont un impact significatif sur la trésorerie de l'entreprise.

Autre difficulté : en informatique, le changement est permanent. Les logiciels évoluent en permanence, les supports se dématérialisent notamment dans l'administration... Si les salariés ne sont pas préparés correctement, leur rentabilité diminue.

Enfin, un manque de formation va avoir des répercussions au niveau de la gestion des ressources humaines. Imaginons qu'une tâche qui peut être effectuée en 1h prenne en réalité 2 ou 3 heures parce que le salarié ne sait pas comment utiliser tout le potentiel de son logiciel.

Cela va développer une frustration (le sentiment qu'on lui donne une charge de travail trop importante), une plus grande pression et donc un stress nuisible au bon fonctionnement de l'entreprise (tensions sociales, absentéisme...).

A propos de Kreatic Formation

Kreatic Formation réalise des formations :

- Bureautique : Excel, Powerpoint, Outlook, Word
- 3D : After Effects, Maya, 3DS Max, Lightwave3D
- Design : Photoshop, Illustrator, InDesign, Autocad
- Logiciel Web : Dreamweaver, Flash, Php 5 Complet
- Formations personnalisées si besoins spécifiques

Grâce à une approche sur mesure, cet organisme de formation agréé propose un véritable suivi individualisé à l'issue de chaque prestation. S'il le souhaite, le client peut également profiter d'une aide dans la mise en application de ces acquis. Autre avantage : Kreatic Formation propose des tarifs étudiés, et donc adaptés à toutes les entreprises et à tous les salariés (DIF, CIF).

Contact Presse

Kreatic Formation

Thomas Delaere

E-mail : tdelaere@kreatic.com

Tel : 03 20 02 44 74

Site web : www.kreatic-formation.fr